

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

L'AUDE

Département de L'AUDE (11) / Commune de FLEURY (11 370)

Texte juridique de référence : Décret du 29/08/1905

Limite	Observations
<p>Ligne droite partant de l'intersection des axes des deux digues de protection des terrains appartenant à M. de Villeneuve et parallèle à la ligne droite joignant les axes des forts de Saint-Pierre et du Grau-de-Fleury.</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié (source : Liste ministérielle 2002)</p> <p>Aspects géographiques : Impossible de proposer une limite à partir de la description textuelle figurant dans le texte et les cartes marines et les cartes topographiques existantes. Le Ministère et la DDTM11 proposent des tracés différents (sources : données SIG). Notre proposition est de retenir la limite proposée par la DDTM11, service déconcentrée le plus proche du terrain.</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 300 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :

